

# Compte-rendu du Comité de programmation du GAL Dignoïs LEADER 2014-2020

Digne-les-Bains (salle polyvalente Le Brusquet)  
06 novembre 2019 – 17h30

## Présents :

**Collège privé :** Henri POULAIN, Alexis SAVORNIN, Cécile DUBAR, Eric MICHEL, Françoise PUTZ, Jean-François GOMBERT, Cécile RIVIERE, Marie-José SERY, Claude BUZON, Roger COSTE, Béatrice SAVORNIN, Benoît DE SOUZA et Jean-Pierre PESCE.

**Collège public :** Renaud ZIGMANN, Laurent DUBUS, Emmanuelle MARTIN, Gilbert REINAUDO, Pierre SUZOR, Bernard TEYSSIER.

**Techniciens assistant à la réunion :** Penelope GUIDI (Provence Alpes Agglomération/LEADER), Nailé OLIVIER (Provence Alpes Agglomération/LEADER).

**Partenaires :** Boris COURANT (Chargé de mission, Conseil régional).

22 personnes sont présentes. 14 personnes peuvent voter dont 8 du collège privé et 6 du collège public.

## Calcul du quorum en début de réunion afin d'acter le quorum pour toute la séance

Nombre de membres votants : 14/19

Taux de présence des membres votants (minimum 50%) : 73.68 %

Nombre de membres votants privés : 8/14

Taux de présence des membres votants privés (plus de 50%) : 57.14 %

***Le double quorum est atteint.***

## Prévention des conflits d'intérêts :

Les membres du Comité de programmation présents ce jour, pouvant voter, ont chacun signé une déclaration de conflit d'intérêts.

## Présentation de l'ordre du jour

1. Accueil par l'équipe technique du GAL et mot du Président
2. Vote d'opportunité pour le projet de coopération « Festival Inventerre » déposé dans le cadre de l'AAP3.8.b
3. Vote de sélection pour les projets de la fiche Rénovation Energétique déposés dans le cadre de l'AAP2
4. Discussion sur les transferts d'enveloppe et appels à projets à prévoir.
5. Clôture du Comité de programmation et repas convivial

### 1. Accueil par l'équipe technique du GAL et mot du Président :

Les membres de l'équipe technique accueillent les participants. Le Président présente le contenu de la réunion.

Ce comité s'articulera en deux parties :

Une première partie opérationnelle, avec l'avis d'opportunité pour le projet de mise en œuvre de coopération « Festival Inventerre », porté par Provence Alpes Agglomération et déposé dans le cadre de l'AAP3. Puis les votes en sélection pour les projets de rénovation énergétique de l'AAP2.

La deuxième partie du Comité portera sur la stratégie du GAL. En effet, il est prévu d'entamer une discussion autour de la gestion des enveloppes, des éventuels transferts de FEADER et sur le calendrier des prochains Appels à Projets.

S'agissant de la dernière réunion en présentiel du Comité de programmation du GAL Dignois pour l'année 2019, cette réunion se terminera par un repas convivial, préparé par Les Tables de Salignac, pour remercier les membres du comité pour leur engagement et leur présence tout au long de l'année.

### 2. Etape de sélection pour 3 projets de l'AAP2 – Fiche action Rénovation Energétique

a. *Non proposé à la programmation et présenté pour information :*

*Inéligibilité du projet « Système solaire dynamique eau chaude et chauffage dans un hôtel restaurant de montagne »*

L'équipe technique rappelle aux membres du Comité le contenu du projet « Système solaire dynamique eau chaude et chauffage dans un hôtel restaurant de montagne » porté par la société Hostellerie Le Vieux Tilleul et explique la raison de son inéligibilité : le projet n'a pas atteint le seuil minimal des dépenses éligibles.

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le projet présentait un montant de 143 441,16 € et avait reçu un avis d'opportunité favorable lors du Comité de programmation du 19 septembre 2018. Après instruction, en raison de plusieurs défauts de comparabilité dans les devis présentés, le montant éligible retenu a été de 3 574,19 €. Ce montant étant inférieur au seuil minimal d'exclusion de 5 000 €, le projet devient inéligible.

Le Comité demande si le porteur a été mis au courant de la situation. L'équipe technique explique avoir relancé au cours de plusieurs mois le porteur au sujet des devis manquants ou non comparables. Cependant le porteur n'a pas pu fournir d'autres justificatifs en temps utile.

Le Président du GAL soumet le projet au vote pour acter son inéligibilité.

**VOTE**

<i>Membres ayant droit de vote</i>	<i>Vote en faveur de l'inéligibilité</i>
14	14

**L'inéligibilité du projet est actée par le Comité de programmation.**

*b. Proposés à la programmation :*

*Energ'Ethique 04 : « Création d'une offre de formation sur les éco-matériaux »*

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.

**LES PROJETS : avis de sélection AAP2**

**Rénovation énergétique 2/3 :**

« Création d'une offre de formation sur les éco-matériaux »

**Porteur :** Energ'Ethique 04

**Avis d'opportunité :** 19/09/2018 – FAVORABLE

**Notation :** 12/21

**Rang :** 1/3

**Montant présenté :** 16 119,22 €

**Montant éligible :** 14 935,11 €

**Taux de régime d'aide :** 90%

<b>Autofinancement :</b> 1 493,54 €	<b>FEADER :</b> 8 064,94 €	<b>CR PACA :</b> 5 376,63 €	<b>Total de l'aide :</b> 13 441,57 €
<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant CI : 14</b>			
<b>Conflit d'intérêts : 1</b>		<b>Nombre de voix exprimées : 13</b>	
<b>Nombre de voix favorables : 13</b>		<b>Défavorables : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>

L'équipe technique précise que la différence entre le montant présenté et le montant éligible est due à un défaut de comparabilité pour certains devis. La programmation du projet est soumise au vote.

### VOTE

<i>Membres ayant droit de vote</i>	<i>Conflit d'intérêts</i>	<i>Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts</i>
14	1	13

**13 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention**

**Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.**

*Commune du Brusquet : « Rénovation énergétique : plafonds chauffants pour l'école communale Marcel Roux »*

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.

## LES PROJETS : avis de sélection AAP2

### Rénovation énergétique 3/3 :

« Rénovation énergétique : plafonds chauffants pour l'école communale Marcel Roux »

**Porteur :** Le Brusquet

**Avis d'opportunité :** 19/09/2018

FAVORABLE SOUS RESERVE

**Notation :** 11/21

**Rang :** 2/3

**Montant présenté :** 52 000,00 €

**Montant éligible :** 52 000,00 €

**Taux de régime d'aide :** 70%

<b>Autofinancement :</b> 15 600,00 €	<b>FEADER :</b> 21 840,00 €	<b>CR PACA :</b> 14 560,00 €	<b>Total de l'aide :</b> 36 400,00 €
<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant CI : 14</b>			
<b>Conflit d'intérêts : 2</b>		<b>Nombre de voix exprimées : 12</b>	
<b>Nombre de voix favorables : unanimité (12)</b>		<b>Défavorables :</b>	<b>Abstentions :</b>

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

**VOTE**

<i>Membres ayant droit de vote</i>	<i>Conflit d'intérêts</i>	<i>Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts</i>
14	2	12

**12 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention**

**Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.**

Clôture du Comité de programmation par M. Bernard TEYSSIER, Président du GAL.

Bernard TEYSSIER

Vice-Président de Provence Alpes Agglomération  
Président du GAL Dignois